



Licenciement peut-être abusif

Par **Patricia 13960**, le **02/12/2025 à 06:48**

Bonjour,

Voilà mon problème : jeudi 27 novembre, mon patron est venu au magasin et entre 2 clients m'a expliqué que les magasins perdaient de l'argent en ce moment, et qu'il n'était pas satisfait de mon travail. Là dessus, nous avons convenu d'une rupture conventionnelle et qu'il entame aussitôt la procédure. Sur ce, vendredi j'ai été absente suite à un problème de santé avec un arrêt de travail de 2 jours. Je l'ai prévenu le vendredi soir et il m'a dit très bien ,on se voit lundi. Hier, je suis donc allée pour le rencontrer, et comme il n'était pas là, la personne aujourd'hui magasin l'a appelé et me l'a passé. Et là, il me dit qu'il m'a fait mon solde de tout compte et pas de préavis car peur que je fasse mal mon travail ou que je sois absente. De plus, il m'a décompté des jours d'absence alors que j'ai toujours fait mes 35 heures, CDI de 35 heures par semaine, me faisait travaillé en réalité 42 heures par semaine, ne m'a pas payé mes heures supplémentaires ni déclaré. Convention collective 2216

Qu'en pensez vous ?

Par **janus2fr**, le **02/12/2025 à 07:20**

Bonjour,

[quote]

Et là, il me dit qu'il m'a fait mon solde de tout compte

[/quote]

Solde de tout compte pour quoi ?

Si j'ai bien suivi, il n'y a eu ni procédure de rupture conventionnelle, ni procédure de licenciement et vous n'avez pas démissionné.

Ou alors vous étiez en période d'essai ?